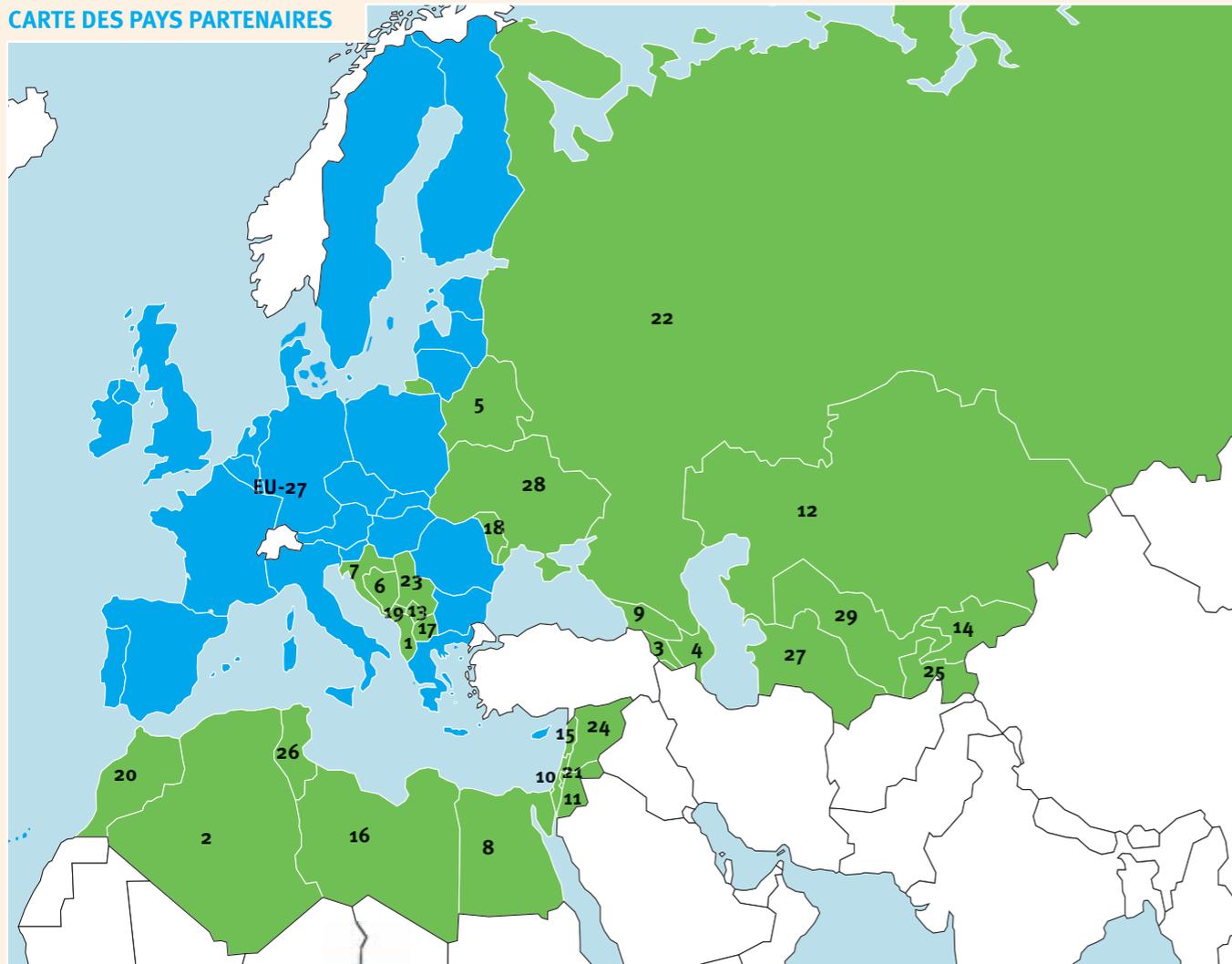


## CARTE DES PAYS PARTENAIRES



1  Albanie	7  Croatie	13  Kosovo (selon le statut défini par la résolution 1244 du CSNU)	19  Monténégro	25  Tadjikistan
2  Algérie	8  Égypte	14  Kirghizistan	20  Maroc	26  Tunisie
3  Arménie	9  Géorgie	15  Liban	21  Autorité palestinienne	27  Turkménistan
4  Azerbaïdjan	10  Israël	16  Libye (en discussion)	22  Fédération de Russie	28  Ukraine
5  Bélarus	11  Jordanie	17  Ancienne République yougoslave de Macédoine	23  Serbie	29  Ouzbékistan
6  Bosnie-Herzégovine	12  Kazakhstan	18  Moldavie	24  Syrie	

## CONTACTS DANS LES PAYS PARTENAIRES

### • Europe orientale et Asie centrale

Arménie	sctemp@arminco.com
Azerbaïdjan	tempus@europahouse-az.org
Bélarus	gancher@academy.edu.by
Fédération de Russie	tempusoffice@sovintel.ru
Géorgie	TIP.Georgia@caucasus.net
Kazakhstan	Tempuskaz@nursat.kz
Kirghizistan	nto@tempus.kg
Moldavie	valarion@molddata.md
Ouzbékistan	aziza@europahouse.uz
Ukraine	Voir le site Tempus
Tadjikistan	tempus@tajnet.com
Turkménistan	aina@tacistm.org

### • Afrique du Nord et Moyen-Orient

Algérie	allabpnc@yahoo.fr
Autorité palestinienne	Voir le site Tempus
Égypte	nto@tempus-egypt.com
Israël	Voir le site Tempus
Jordanie	Haija@just.edu.jo
Liban	aalsoufi@ul.edu.lb
Maroc	tempusmaroc@yahoo.fr
Syrie	ntosyria@scs-net.org
Tunisie	jamil.chaker@mes.rnu.tn

### • Balkans occidentaux

Albanie	tempus@albaniaonline.net
Bosnie-Herzégovine	tempus@bih.net.ba
Croatie	gordana.cukar@azvo.hr
Ancienne République yougoslave de Macédoine	mkoffice@tempus.gov.mk
Kosovo (selon le statut défini par la résolution 1244 du CSNU)	tempus.ks@ks-gov.net
Monténégro	tempuscg@cg.yu
Serbie	tempusscg@sbb.co.yu

## CONTACTS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION:

Voir le site Tempus:  
 <http://ec.europa.eu/tempus>



# TEMPUS

Modernisation de l'enseignement supérieur



 <http://ec.europa.eu/tempus>



Commission européenne



## LE PROGRAMME TEMPUS 2007 – 2013

### Modernisation de l'enseignement supérieur

Tempus est le programme communautaire en appui de la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires des Balkans occidentaux, de l'Europe orientale, de l'Asie centrale, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il contribue à la création d'une zone de coopération dans le domaine de l'éducation supérieure entre l'Union européenne et les pays partenaires voisins de l'Union. Ce programme œuvre en faveur d'une convergence volontaire avec les développements de l'enseignement supérieur dans l'UE résultant de la stratégie de Lisbonne pour la création d'emplois et la croissance, ainsi que du processus de Bologne pour la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

### QUE FAIT TEMPUS?

Tempus finance deux types de projets au moyen d'appels de propositions régulièrement publiés sur son site web: <http://ec.europa.eu/tempus>

#### 1. PROJETS CONJOINTS

Les Projets Conjointes sont basés sur des partenariats multilatéraux entre des établissements d'enseignement supérieur de l'Union et des pays partenaires. Ces projets peuvent viser:

- à élaborer, moderniser et diffuser des programmes d'enseignement, méthodes ou ressources pédagogiques;
- à stimuler la culture de l'assurance de la qualité;
- à moderniser la gestion et l'administration des établissements d'enseignement supérieur;

- à renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la société et à accroître leur contribution au développement de l'apprentissage tout au long de la vie;
- à renforcer le «triangle de la connaissance» formé par l'éducation, la recherche et l'innovation dans les universités;
- à favoriser les liens avec le marché du travail, y compris en encourageant l'esprit d'entreprise et la création de start-up;
- à faciliter le développement des «réseaux thématiques Erasmus» et l'extension de leurs activités dans les pays partenaires.

Dans le cadre des Projets Conjointes, des mobilités à petite échelle et de courte durée sont prévues pour les étudiants, le personnel enseignant et administratif des universités, les chercheurs et les entreprises.

#### 2. MESURES STRUCTURELLES

Les Mesures Structurelles contribuent au développement et à la réforme des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, afin de renforcer leur qualité et leur pertinence et d'accroître leur convergence avec les évolutions dans l'Union Européenne.

Elles peuvent porter sur des questions liées à la réforme de la gestion (systèmes de qualification, assurance de la qualité, autonomie,...) ou sur les liens entre l'enseignement supérieur et la société (le monde du travail, autres domaines de l'éducation,...).

On citera notamment les études et recherches, l'organisation de conférences et de séminaires nationaux, régionaux et thématiques, l'organisation de formations, le conseil stratégique et la diffusion d'informations.

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Tempus finance également certaines «Mesures d'Accompagnement». Contrairement aux Projets Conjointes et aux Mesures Structurelles, celles-ci sont financées au moyen d'appels d'offres ou de contrats-cadre. Elles portent sur des projets de diffusion et d'information tels que des conférences thématiques, des études et des activités visant à identifier et exploiter des bonnes pratiques, ou la consultation de parties prenantes.

## COMMENT PARTICIPER À TEMPUS

Tempus est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur et leurs autorités de tutelle, ainsi qu'aux organisations et entreprises directement liées à l'enseignement supérieur. Les organisations souhaitant bénéficier de financements au titre de Tempus peuvent consulter le site suivant, sur lequel sont régulièrement publiés des appels de propositions: <http://ec.europa.eu/tempus>

### Tempus promeut la politique communautaire dans l'enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Commission européenne travaille en étroite collaboration avec les États membres pour favoriser les réformes dans les systèmes d'enseignement supérieur européens afin de les rendre plus cohérents, plus souples et plus réceptifs aux besoins de la société. En particulier, les universités européennes doivent faire face au défi de la mondialisation, et des réformes sont nécessaires pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel et contribuer à la croissance et la création d'emplois, ainsi qu'à la concrétisation, en Europe, de la société fondée sur la connaissance. En collaboration avec les États membres, la Commission européenne concentre ses efforts de réforme de l'enseignement supérieur sur trois domaines:

- la réforme des programmes d'enseignement
- l'amélioration de la gouvernance
- la réforme du financement

Le processus de Bologne, qui vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010, s'inscrit clairement dans le cadre de ces efforts.

### Tempus et le processus de Bologne

Le processus de Bologne est à l'origine d'une série de réformes nécessaires pour améliorer la compatibilité et la comparabilité des systèmes européens d'enseignement supérieur, leur compétitivité, ainsi que leur attractivité, tant pour les européens que pour les citoyens et universitaires d'autres continents. Grâce à des programmes comme Tempus, la Commission européenne entend soutenir ces efforts.

L'objectif de l'espace européen de l'enseignement supérieur est d'offrir aux citoyens la possibilité de choisir parmi une palette large et transparente de cursus de qualité, conjugée aux avantages de procédures de reconnaissance de diplômes plus souples. Trois priorités ont été définies pour atteindre ces objectifs ambitieux: mettre en place des systèmes de diplômes universitaires comparables, doter l'assurance de la qualité d'une dimension européenne et permettre la reconnaissance des diplômes et des périodes d'étude à l'étranger.

Pour en savoir plus sur le processus de Bologne:

[http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html)